# Zones d'évolution règlementaires <br> selon la norme française XP S52-904 (2009) 

(zones devant rester libres de tout obstacle)


Zone d'évolution règlementaire : 1 m 50 autour de l'axe central de l'utilisateur devant rester libre de tout obstacle 50 cm sont chevauchable entre appareils.

Cercle rouge: Zone devant rester libre de tout obstacle
(1m de rayon à partir de l'axe central de l'utilisateur)
Zone hachurée: Zone devant rester libre de tout obstacle, mais chevauchable entre 2 appareils ( 50 cm de large)

